

## Offre d'acquisition volontaire et conditionnelle sur Vastned Retail Belgium NV : période d'acceptation unique commence aujourd'hui

**Amsterdam, Pays-Bas et Anvers, Belgique — le 2 mai 2018**

- Prospectus approuvé par la FSMA le 24 avril 2018
- La période d'acceptation pour les actionnaires commence aujourd'hui et s'étend jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2018, à 16h00 (heure belge)
- L'offre d'acquisition ne connaît qu'une période d'acceptation, sans possibilité de réouverture volontaire de l'offre
- Acceptation par au moins 90 % du flottant nécessaire
- Le prospectus est disponible en ligne et via les guichets de KBC Bank/CBC Banque

*La période d'acceptation unique de l'offre d'acquisition de Vastned Retail N.V. (Euronext Amsterdam : VASTN) sur Vastned Retail Belgium NV (« Vastned Retail Belgium ») (Euronext Bruxelles : VASTB) commence aujourd'hui. À travers cette offre, Vastned Retail N.V. entend acquérir toutes les actions de Vastned Retail Belgium qui ne sont pas encore en sa possession afin de procéder à la radiation de la cotation sur Euronext Brussels.*

### **31 jours pour apporter les actions**

L'offre d'acquisition de Vastned Retail N.V. sur Vastned Retail Belgium ne connaît qu'une période d'acceptation, sans qu'une réouverture volontaire de l'offre soit possible.

Pour que l'offre d'acquisition puisse avoir lieu et qu'ils concrétisent le prix de l'offre, les actionnaires de Vastned Retail Belgium doivent apporter au moins 90 % du flottant, ce qui porterait la participation totale de Vastned Retail N.V. à 96,55%. La période d'acceptation unique dure 31 jours et commence aujourd'hui et s'étend jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2018 à 16h00 (heure belge).

**Taco de Groot**, CEO de Vastned Retail N.V. : « *La période d'acceptation unique commence aujourd'hui et se terminera le 1<sup>er</sup> juin 2018, sans possibilité de réouverture volontaire de l'offre. Vu la courte période d'acceptation, nous appelons les actionnaires à réagir le plus vite possible et d'apporter leurs actions* ».

### **Informations pour les actionnaires qui souhaitent réagir positivement à l'offre d'acquisition**

Les actionnaires qui souhaitent réagir positivement à l'offre d'acquisition doivent le faire avant la fin de la période d'acceptation unique, qui s'étend du 2 mai 2018 au 1<sup>er</sup> juin 2018

inclus. Les titulaires d'actions dématérialisées doivent, pour ce faire, transmettre le formulaire d'acceptation dûment rempli et signé par le biais de leur intermédiaire financier ou directement à KBC Securities NV, KBC Bank NV ou CBC Banque SA, et ce, au plus tard le 1er juin 2018 à 16 h (heure belge). Les titulaires d'actions nominatives recevront un courrier de Vastned Retail Belgium dans lequel la procédure de présentation de leurs actions à l'offre d'acquisition est expliquée.

Un aperçu reprenant des questions et réponse (Q&A) relatives à l'offre d'acquisition est disponible sur le site web de Vastned Retail N.V. ([www.vastned.com/en/takeoverbid](http://www.vastned.com/en/takeoverbid)) et sur le site web de Vastned Retail Belgium ([www.vastnedretailbelgium.be](http://www.vastnedretailbelgium.be)).

### **Complément d'information sur le prix de l'offre**

Le prix de l'offre de € 57,50 par action représente une prime respective de 27,6 % et 26,7 % par rapport au cours moyen pondéré de Vastned Retail Belgium sur une période respective de 1 et 3 mois précédant l'intention annoncée le 14 janvier 2018 de lancer une offre d'acquisition volontaire et conditionnelle. L'offre représente, en outre, une prime de 24,5 % par rapport au cours de clôture de l'action Vastned Retail Belgium du 12 janvier 2018, ainsi qu'une prime de 6,4 % par rapport à la valeur nette (juste valeur) par action et une prime de 5,5 % sur la VAN EPRA par action, toutes deux au 31 décembre 2017. Le chapitre 8 du prospectus fournit un complément d'information sur le prix de l'offre de € 57,50 par action.

L'assemblée générale ordinaire de Vastned Retail Belgium du 25 avril 2018 a approuvé le dividende brut proposé de € 2,62 par action pour l'exercice 2017. Si la date de cotation ex-dividende tombe avant le jour de l'acquisition par Vastned Retail N.V. des actions de Vastned Retail Belgium, le montant du dividende brut sera déduit du prix de l'offre de € 57,50 par action, ce qui portera le prix de l'offre à € 54,88.

### **Le prospectus**

Le prospectus reprend toutes les informations utiles sur l'offre d'acquisition, les intentions de Vastned Retail N.V., le prix de l'offre, les conditions de l'offre d'acquisition, le rapport de valorisation d'un expert indépendant et la date de paiement. Il est recommandé aux actionnaires d'en prendre connaissance.

Le prospectus, le formulaire d'acceptation et le mémoire en réponse du conseil d'administration de Vastned Retail Belgium peuvent être obtenus gratuitement aux guichets de KBC Bank NV ou de CBC Banque SA ou, par téléphone, auprès de KBC Bank NV au numéro +32 78 15 21 53 (néerlandais et anglais), de CBC Banque SA au numéro +32 800 92 020 (français et anglais) ou de Bolero au numéro +32 32 83 29 81 (français, néerlandais et anglais).

Des versions électroniques de ces documents sont également disponibles sur les sites Internet suivants :

- [www.vastned.be/fr/retail/investorrelations/offrepubliquebelgique/](http://www.vastned.be/fr/retail/investorrelations/offrepubliquebelgique/)  
(français, néerlandais et résumé du prospectus en anglais)
- [www.vastned.com/en/takeoverbid](http://www.vastned.com/en/takeoverbid)  
(français, néerlandais et résumé du prospectus en anglais)
- [www.kbcsecurities.com/prospectus-documents-overviews/prospectus-overview](http://www.kbcsecurities.com/prospectus-documents-overviews/prospectus-overview)  
(français, néerlandais et résumé du prospectus en anglais)
- [www.kbc.be](http://www.kbc.be)  
(français, néerlandais et résumé du prospectus en anglais)
- [www.cbc.be](http://www.cbc.be)  
(français)
- [www.bolero.be](http://www.bolero.be)  
(français et néerlandais)

### **Décision stratégique**

À travers cette offre, Vastned Retail N.V. entend acquérir toutes les actions de Vastned Retail Belgium qui ne sont pas encore en sa possession (il s'agit de 34,51% du nombre total d'actions), afin de procéder à la radiation de la cotation sur Euronext Brussels. De récentes réformes législatives en Belgique permettent, en effet, de préserver un statut fiscal particulier de Vastned Retail Belgium sans qu'une cotation en Bourse soit nécessaire à cet égard. La radiation de la cotation de Vastned Retail Belgium se traduira par une structure d'entreprise et de gouvernance simplifiée et par une structure de capital rationalisée, dont bénéficieront tant les actionnaires de Vastned Retail Belgium que ceux de Vastned Retail N.V.

### **Pour toute information complémentaire :**

*Vastned Retail N.V.*  
Ronald Beemsterboer  
Investor Relations Manager  
ronald.beemsterboer@vastned.com  
Tél. : +31 6 1099 1240

*Vastned Retail Belgium*  
Rudi Taelemans  
Chief Executive Officer  
rudi.taelemans@vastned.be  
Tél. : +32 3 361 05 96

### **À propos de Vastned Retail N.V.**

Vastned Retail N.V. est une entreprise immobilière européenne cotée en bourse et spécialisée dans les lieux de shopping haut de gamme (« venues for premium shopping »). Vastned Retail N.V. investit dans des villes sélectionnées en Europe en mettant particulièrement l'accent sur les meilleures propriétés commerciales dans les rues commerçantes les plus populaires des grandes villes. Les locataires de Vastned Retail N.V. sont des détaillants internationaux et nationaux de premier plan. Le portefeuille immobilier avait une taille d'environ 1,6 milliard d'euros en date du 31 décembre 2017.

### **À propos de Vastned Retail Belgium**

Vastned Retail Belgium est une société immobilière réglementée publique (SIR publique) dont les actions sont cotées sur Euronext Brussels (VASTB). Vastned Retail Belgium investit exclusivement dans des biens immobiliers commerciaux belges, et plus précisément dans des magasins de tout premier ordre (des magasins de première classe situés dans les meilleures rues commerçantes des grandes villes d'Anvers, Bruxelles, Gand et Bruges) et dans d'autres biens immobiliers (des magasins dans le centre de villes secondaires, des parcs de vente au détail et des magasins le long d'axes routiers hautement qualitatifs).

### **Disclaimer**

Ce communiqué de presse est également publié en anglais et en néerlandais. En cas de divergence entre les différentes versions linguistiques de ce communiqué de presse, la version néerlandaise prévaut.

Ce communiqué de presse ne constitue ni une offre ni une invitation à acheter ou à céder des titres.

Ce communiqué de presse ne constitue, en l'occurrence, ni une offre ni une invitation à acheter ou céder des titres (i) dans une juridiction où une telle offre ou invitation ne serait pas autorisée ou (ii) à toute personne à qui il est illégal de faire une telle offre ou invitation. Il incombe à chaque personne qui dispose de ce communiqué de presse d'obtenir les informations relatives à l'existence de telles limitations et de s'assurer ainsi, le cas échéant, qu'elle les respecte.

Aucune démarche n'est entreprise ou ne sera entreprise afin de rendre possible une offre publique d'acquisition dans une autre juridiction que la Belgique. Ni le présent communiqué de presse ni le prospectus et le formulaire d'acceptation ni aucune autre publicité ou information ne peuvent être diffusés publiquement dans une juridiction hors de la Belgique où des obligations d'enregistrement, de qualification ou d'autres obligations prévalent ou prévaudraient dans le cadre d'une offre d'achat ou de vente de titres. En particulier, ni le présent communiqué de presse ni le prospectus et le formulaire d'acceptation ni aucune autre publicité ou information ne peuvent être diffusés publiquement aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Royaume-Uni ou au Japon. Toute violation de ces restrictions pourrait constituer une infraction aux lois et autres réglementations financières des États-Unis d'Amérique ou d'autres juridictions comme le Canada, l'Australie, le Royaume-Uni ou le Japon. Vastned Retail N.V. et Vastned Retail Belgium déclinent expressément toute responsabilité pouvant résulter d'une violation de ces restrictions par toute personne quelconque.